

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par le soussigné, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

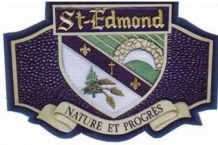
À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 1^{er} juin 2021, fut adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 360-2021, Règlement modifiant le règlement # 335-2019 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public.

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 3^e jour du mois de juin 2021.

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité, le 3^e jour du mois de juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de juin 2021

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier

Réf : Règlement numéro 360-2021, Règlement modifiant le règlement # 335-2019 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public.